

De : pref covid <pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr>
Envoyé : mardi 23 février 2021 13:57
Cc : PREF 31 pref-covid19 <pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr>
Objet : MESSAGE AUX ÉLUS - COVID 19 // Point de situation du 23-02-2021

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),
Je souhaite vous informer des éléments d'actualité sur l'épidémie liée au Covid-19 ainsi que des mesures prises au niveau national et localement.

1. Point épidémiologique

Au 22 février 2021, pour le département de la Haute-Garonne, sont recensés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- 413 (+7) hospitalisations en cours dont 75 (+5) en réanimation
- 585 personnes décédées (+11)

Du 13/02 au 19/02	Haute-Garonne	Toulouse Métropole	Région Occitanie
Taux d'incidence en population générale	192,2 / 100 000 ↘	217,3 / 100 000 ↘	152,5 / 100 000 ↘
Taux d'incidence pour les plus de 65 ans	145,4 / 100 000 ↘	153,4 / 100 000 ↗	124,6 / 100 000 ↘
Part des patients COVID dans les réanimations	/	/	45,63 % ↗

2. Décret n° 2021-188 du 20 février 2021 modifiant le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Le décret du 29 octobre 2020 a été modifié concernant les déplacements des professionnels du transport routier entre le Royaume-Uni et la France ou entre l'Irlande et la France : les professionnels du transport routier peuvent soit présenter le résultat d'un test antigénique si celui-ci permet la détection de la protéine N du SARS-CoV-2 soit ne pas présenter le résultat d'un test s'ils reviennent en France après avoir passé moins de quarante-huit heures sur le territoire britannique.

3. Dépistage collectif et de lutte contre la circulation de la Covid-19 dans les 4 stations de ski de Haute-Garonne

Dans le cadre des vacances scolaires et de l'affluence actuelle relevée dans les stations de ski, une action de dépistage collectif et de lutte contre la circulation de la Covid-19 dans les 4 stations de ski de Haute-Garonne (Peyragudes, Superbagnères, Le Mourtis et Bourg d'Oueil) est organisée du mercredi 24 au jeudi 25 février 2021 pour toute la population présente. Ce dispositif ciblé et organisé au plus près des populations repose sur les médiateurs de lutte anti-Covid-19 de l'ARS et les équipes du SDIS de Haute-Garonne, avec l'appui des collectivités territoriales et des gestionnaires des stations de ski. Cette opération vise en effet à faciliter le dépistage des personnes sur des sites de proximité et complète ponctuellement l'offre locale existante des laboratoires d'analyses médicales, des pharmacies et professionnels de santé du secteur.

Les tests se feront sans rendez-vous et seront accessibles gratuitement à celles et ceux qui le souhaitent. Trois sites temporaires de dépistage seront ouverts :

- Mercredi 24 février de 10h à 16h :

- Station de Peyragudes - salle hors sac versant Les Agudes.
- Station du Mourtis - salle hors-sac.

- Jeudi 25 février :

- Station de Bourg d'Oueil de 14h à 16h – front des pistes.
- Station de Superbagnères de 10h à 12h – sensibilisation et orientation du public vers les lieux de dépistage locaux de Bagnères de Luchon (laboratoire d'analyses médicales - 4 place Gabriel Rouy - pharmacies et autres professionnels de santé).

Vous trouverez ci-joint le communiqué de presse relatif à ce dispositif.

4. Médiateurs de lutte anti-covid19 (Med'LAC)

Dans le cadre du renforcement de la stratégie « tester, alerter, protéger », l'ARS a constitué en partenariat avec l'ADPC31 une équipe de « médiateurs de lutte anti-covid19 ». Cette équipe placée sous la responsabilité d'un professionnel de santé est chargée de réaliser les missions suivantes :

- dépistages par tests antigéniques (TAG),
- sensibilisation du public sur les mesures de prévention, gestes barrières, conduite à tenir en cas de résultat positif, information sur accompagnement sanitaire et social,...
- contact-tracing, enregistrement des données, identification des cas positifs et cas contacts, contribution à la réalisation d'enquêtes sanitaires.

Les Med'LAC sont disponibles pour mener gratuitement ces missions du lundi au vendredi, de 9h à 17h (et le week-end en cas de situations de clusters ou d'événements particuliers). Si vous souhaitez les mobiliser au sein de votre collectivité territoriale, de votre entreprise ou de votre service, vous pouvez contacter la coordinatrice des médiateurs de lutte anti-COVID, Mme Julie BASCLE : julie.basacle@haute-garonne.protection-civile.org 07 81 47 44 90.

La priorité sera donnée aux demandes et territoires pour lesquels l'offre de dépistage existante est inexistante ou trop éloignée.

5. Dispositif de suivi de crise en Préfecture

Dans cette phase de rebond épidémique, le dispositif de suivi de crise évolue : des réunions sont organisées entre les services de l'État et les collectivités territoriales et des points de situation sont plus fréquemment diffusés.

Un dispositif d'astreinte (avec un cadre d'astreinte et un sous-préfet de permanence) est mis en place, avec un numéro joignable 7/7j - 24/24h : **05.34.45.33.30**

Pour toutes questions qui n'ont pas de spécificité locale, le grand public dispose d'une plateforme téléphonique nationale joignable au **0 800 130 000** destinée à fournir toute information générale sur le Covid-19 (appel gratuit - 7/7 jours).

Je vous invite également à consulter régulièrement le site internet du gouvernement actualisé en temps réel : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ainsi que le site de la Préfecture de la Haute-Garonne : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

En vous remerciant pour votre aide dans cette période de crise, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Étienne GUYOT